



LES GERONTROPHEES 2024 de la FNAQPA

Règlement du concours

1. L'organisateur :

La FNAQPA – Fédération Nationale Avenir et Qualité de Vie des Personnes Agée

2. L'objectif :

Récompenser les initiatives originales, visant l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, en établissement ou à domicile.

3. Les modalités de Candidature :

3.1 - Les participants éligibles :

Tous les établissements et/ou les services pour personnes âgées adhérents à la FNAQPA, qui ont déployé une initiative engagée au cours des trois dernières années.

3.2 – Vous souhaitez candidater ?

A partir du 28 FEVRIER 2024, adressez-nous vos dossiers par e-mail à l'adresse suivante c.touveron@fnaqpa.fr - Renseignements : 06 85 07 30 93

La date limite de dépôts est le 30 AVRIL 2024 :

Un accusé de réception sera adressé à tous les candidats à réception de leur dossier.

4. Le contenu du dossier de candidature :

- ✓ Les participants soumettront un dossier décrivant leur initiative, enrichi d'images et/ou d'une vidéo.
- ✓ Le dossier exposera en 6 pages maximum (format PDF) :
 - Une présentation de l'établissement (1 page maximum)
 - La description de l'initiative, (rappel des faits, du contexte, du pourquoi du projet et/ou de la problématique, équipe mobilisée, publics /résidents impliqués, budget alloué, partenaires éventuels, publics ciblés, les freins rencontrés et levés, les facteurs de succès, réponse(s) apportée(s) à la problématique et impact sur les résidents ou les publics et sur la vie de l'établissement ou du service...)

- ✓ Les participants pourront présenter plusieurs projets. Dans ce cas, la FNAQPA demande à ce que chacun des projets fasse l'objet d'une candidature distincte

NB : La présentation d'un dossier de candidature implique de fait, que les supports respectent les droits à l'image et la réglementation en matière de protection des données, ainsi que, l'autorisation d'exploitation des supports de communication permettant de promouvoir et partager gratuitement les initiatives sur les canaux de diffusion de la FNAQPA.

5. Les modalités de sélection

Une fois vérifiée l'éligibilité des dossiers, un Jury, composé de membres du conseil d'administration et de personnels de la FNAQPA, analysera les initiatives et désignera les lauréats.

Les critères d'évaluation retenus étant :

- Originalité / coup de cœur
- Impact sur la qualité de vie des résidents ou du public, et de l'établissement ou de la structure.
- Implication des personnels et des personnes âgées dans l'initiative

6. Les lauréats

Les initiatives gagnantes seront dévoilées lors du GERONFORUM de la FNAQPA à STRASBOURG (12, 13 et 14 juin 2024).

La remise des GERONTROPHEES aura lieu lors d'une séance spéciale de présentation. A cette occasion, les gagnants seront invités à venir « pitcher » leur initiative, en 5 minutes maximum, devant le public de congressistes, le Jeudi 13 juin 2024 de 15h30 à 16h00.

7. Promotion des lauréats

La FNAQPA diffusera les résultats du concours des GERONTROPHEES de la FNAQPA aux médias via une communication presse, et à l'ensemble des adhérents et partenaires via une communication sur ses supports (site internet, réseaux sociaux, partenaires presse...).

8. Annulation du concours

La FNAQPA se réserve le droit de modifier ou d'annuler le présent concours. Elle s'engage à en informer les participants.